



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Tarn**

SDIS du Tarn  
Service assemblées et contentieux  
Acte 2024-15

## **Arrêté portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2024**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-2, L.1424-4, L.1424-7, L.1424-12, R.1424-1, R.1424-38, R.1424-39 et R.1424-42 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.731-2, L.741-1 à 6 et R.741-1 et suivants ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°234 du 1er octobre 2024 portant nomination du préfet du Tarn, M. Laurent BUCHAILLAT
- Vu** l'arrêté préfectoral portant institution du contrat territorial départemental de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces en date du 21 décembre 2017 ;
- Vu** la circulaire NOR/INTE1936232C du 29 janvier 2020 portant actualisation du guide méthodologique d'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;
- Vu** l'avis favorable de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 17 juin 2024 ;
- Vu** l'avis favorable du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 19 juin 2024 ;
- Vu** l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Tarn en date du 19 juin 2024 ;
- Vu** la présentation au collège des chefs de service de l'État en date du 24 juin 2024 ;
- Vu** l'avis favorable rendu par l'assemblée du conseil départemental du Tarn dans sa séance du 5 juillet 2024 ;
- Vu** l'avis conforme rendu par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn dans sa séance du 13 juillet 2024 ;

**Considérant** l'analyse des risques pour le département du Tarn au regard d'une part de la dynamique socio-économique du territoire, d'autre part de l'évolution des risques et des menaces ;

**Considérant** les orientations de politique générale qui s'imposent au service départemental d'incendie et de secours du Tarn ;

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours

## ARRÊTE

**Article 1er :** Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Tarn 2024-2029, annexé au présent arrêté, est approuvé.

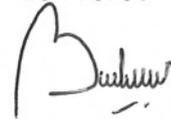
**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n°2019-10 du 25 mars 2019 approuvant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Tarn est abrogé.

**Article 3 :** Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Tarn peut être consulté, sur demande, à la préfecture du Tarn, à la sous-préfecture de Castres ainsi qu'au siège du service départemental d'incendie et de secours du Tarn. Il est consultable en version dématérialisée sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

**Article 4 :** M. le secrétaire général de la préfecture du Tarn, Mme la directrice de cabinet, M. le sous-préfet de Castres, M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, sont chargés, mesdames et messieurs les maires des communes du Tarn, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture et du SDIS.

A Albi, le 07 novembre 2024

Le Préfet



Laurent BUCHAILLAT

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.*